

Votre épanouissement
comme gage
de notre succès !

ATELIERS MUNICIPAUX
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot



Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

OFFRE D'EMPLOI

Poste permanent - syndiqué

JOURNALIER(ÈRE)-CHAUFFEUR(EUSE) AUX TRAVAUX PUBLICS

Période d'affichage : **Du 9 février au 11 mars 2026**

Entrée en fonction : **À compter du 7 avril 2026**

À PROPOS DE NOUS

Idéalement situé entre le fleuve Saint-Laurent et le lac Saint-Louis, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot offre un cadre de vie et de travail exceptionnel. Elle est le choix de jeunes familles à la recherche d'un environnement culturellement riche et épanouissant, proche à la fois de la nature et de grandes agglomérations. Les emplois à la Ville permettent d'allier carrière et épanouissement personnel au sein d'une équipe dynamique et motivante.

LE POSTE QU'IL VOUS FAUT

Sous l'autorité du contremaître des Travaux publics vous occupez le poste de journalier(ère)-chauffeur(se) permanent. Vos principales fonctions consistent à effectuer des travaux d'entretien et de réparation des équipements municipaux, d'entretien de la chaussée et autres.

À PROPOS DE VOUS

Vous possédez les qualités et compétences suivantes :

- 3 années d'expérience dans le domaine des travaux publics;
- Permis de conduire classe 3;
- Diplôme d'études secondaires 5 ou équivalent;
- Certificat de sécurité générale sur les chantiers de construction;
- Formations OPA et creusement, excavation (un atout).

NOUS VOUS PROPOSONS

La Ville offre une rémunération globale, une gamme d'avantages sociaux concurrentiels et encourage la progression de ses employés au sein de son organisation.



Taux horaire : **32,46 \$ - 36,07 \$**
(selon la convention collective en vigueur)

Horaire de travail régulier : Lundi au jeudi de 6 h 30 à 15 h 30 et vendredi de 6 h 30 à 11 h 30 | 40 h/semaine
(Peut être appelé à travailler de soir et les fins de semaine)

Entrée en fonction : **À compter du 7 avril 2026**

Envoyez-nous votre candidature d'un clic  via notre formulaire en ligne.

Nous communiquerons avec vous si votre candidature est retenue.